

UN PARENT EN PRISON

« On était un mercredi après-midi, j’accompagnais un enfant dans une prison pour rendre visite à son papa incarcéré. Je me souviens moi quand j’étais petit, passer les détecteurs de métaux dans l’aéroport c’était un jeu avec mes frères, on faisait presque exprès de garder des pièces dans nos poches pour entendre l’alarme. Quand le petit garçon a passé le portique de sécurité et que celui-ci a sonné, il a éclaté en sanglot, il était apeuré et effrayé... » Maurice Jansen, chargé de projet au Relais Enfant Parents.

En Belgique, ils sont entre 15.000 et 20.000 enfants à avoir un parent en prison, à vivre avec l’absence d’un papa ou d’une maman au quotidien à un âge où ils s’éveillent, ils grandissent. Du point de vue étatique, la communautarisation de l’accompagnement des détenus et la fédéralisation de la sécurité dans les prisons creusent sans cesse le fossé des désaccords qui impactent chaque jour de plus en plus de familles dont un parent est en prison. Comment rendre cette séparation plus vivable et moins traumatisante ?



DES ASSOCIATIONS QUI AIDENT CES FAMILLES

Nombreuses sont les associations qui viennent en aide aux familles concernées. A Bruxelles, nous connaissons La Croix Rouge qui accompagne notamment les familles pour parcourir le trajet jusqu’à la prison dans laquelle le parent est incarcéré qui peut parfois être très pénible quand la famille n’est pas véhiculée. D’autre part, le Relais Enfants Parents, une ASBL bruxelloise qui m’a accordé une interview, suit environ 1600 enfants dont un parent est incarcéré. Généralement, c’est le parent en prison qui entre en contact avec l’ASBL pour bénéficier de leur encadrement lors des visites individuelles ou collectives. Dès lors, une équipe de psychologues

prend en charge le dossier, analyse la situation familiale, s'entretient avec l'enfant et avec le parent. Ils essaient de comprendre le mieux possible ce qui est faisable pour cette famille déchirée.

LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANT AVANT TOUT

Dès le début de la prise en charge, l'enfant et son bien-être sont les intérêts centraux de l'équipe. Il n'est ni question de l'obliger à affronter un milieu carcéral souvent effrayant ni de lui dissimuler la vérité. La communication est la clé. Il est très important de permettre à l'enfant de mettre des mots sur ce qu'il vit et ce qu'il ressent pour que cette épreuve soit la plus facile possible...

LA COMMUNICATION EST LA CLE

Selon Pauline Anne de Molina, psychologue au Relais Enfant Parent, il existe quelques familles qui dissimulent la vérité aux enfants, qui leur disent que « Papa ou maman est en voyage ou au travail » et il n'est évidemment pas du recours de l'équipe de dévoiler ou de dissimuler la vérité à l'enfant. Par contre, ils appuient le fait qu'un enfant qui ne peut pas s'exprimer sera plus enclin à adopter des comportements agressifs, de repli sur soi ou à suivre le même chemin de vie que son parent incarcéré en grandissant. Ils discutent alors avec les proches de l'enfant pour que ceux-ci

comprennent qu'il est important que l'enfant sache où est son parent détenu, pourquoi il est détenu et comment vont se dérouler les visites en prison.

EN PRISON, MAIS TOUJOURS PARENT !

« L'emprisonnement a un effet pervers d'infantiliser l'adulte » nous explique Andrea, psychologue au Relais Enfants Parents. Du levé au couché, tout est agencé et organisé par le milieu carcéral, il en perd son identité sociale et parentale. Il n'est plus qu'un criminel, un détenu parmi tant d'autres qui tirent leur peine. Plusieurs études prouvent que les détenus qui perdent leurs liens sociaux avec l'extérieur durant leur incarcération sont sujet à un risque de récidive hautement plus élevé après avoir été libéré qu'un individu qui aurait maintenu ces liens précieux. En permettant à un parent en prison de garder ce lien, on le responsabilise, on lui permet d'affirmer son identité et sa singularité en tant que parent. On lui offre un rapport avec le Monde extérieur et on lui donne surtout une source de motivation pour s'en sortir, ces visites sont de véritables garde-fous. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'incarcération aide à renforcer les liens parentaux et conscientise le détenu sur l'importance de son rôle auprès de l'enfant qui aurait pu être négligée avant son emprisonnement.

MAINTENIR CE LIEN A TOUT PRIX

Parfois, le juge de la jeunesse se voit obligé de retirer le droit de tuteur d'un parent et lui interdire les visites de son enfant. C'est une situation courante dans laquelle le lien familial est plus fragilisé encore mais comme nous le dit l'équipe du Relais Enfants Parents, il existe plein de manière de garder contact quand les visites en co-présence sont interdites. Dans ce cas, des appels téléphoniques, des cartes postales, des dessins ou des photos leur permettent de maintenir et préserver ce lien.

L'AMENAGEMENT DES PRISONS

L'infrastructure des prisons n'offre pas toujours un cadre idéal pour accueillir un enfant. Bien sûr, certaines d'entre elles disposent d'un jardin, de pièces aménagées pour rendre les rencontres les plus agréables possibles mais il existe encore des prisons dans lesquelles les salles de visites se limitent à une pièce lugubre au sous-sol, sans fenêtre et à l'atmosphère hostile. Il est évidemment impossible de déguiser la prison en plaine de jeu, d'ailleurs la panoplie de gardiens, de portes blindées, de clés, de détecteurs de métaux restent des éléments inévitables quand nous pénétrons dans les centres de détentions mais, grâce aux dons qu'ils reçoivent, le Relais Enfants Parents peut investir dans du matériel pour aménager les salles de

visites afin de permettre aux enfants de colorier ou montrer leurs exploits physiques à papa ou maman ou aux parents de leur lire une histoire ou aider aux devoirs. Un des projets de l'équipe est de pouvoir mettre en place une mascotte qui accompagnerait l'enfant de l'entrée de la prison jusqu'à la salle de visite, cela rendrait ce parcours parfois stressant moins formel et plus détendu.

QUE DIT LA LOI ?

Une proposition de résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison a été introduite au Parlement francophone bruxellois le 1er juin 2018 suivie le 3 juillet 2018 par l'adoption d'un texte dans lequel L'Assemblée de la Commission communautaire française reconnaît l'importance dans le développement de l'enfant de maintenir un lien avec son parent incarcéré ainsi que le fait qu'une prison n'est pas un milieu favorable pour permettre le maintien de ce lien. Dès lors, elle demande au Gouvernement de réfléchir à une réforme du système pénitentiaire dans lequel on mettrait tout en œuvre pour que ces visites soient les plus respectueuses possibles, d'une part du bien-être et du développement de l'enfant mais aussi d'autre part du droit d'être parents et de participer à l'éducation et à la vie de son enfant malgré un séjour en prison. Ce sont donc des bonnes nouvelles qui

permettraient de concrétiser légalement par l'adoption de dispositions législatives la protection et la sauvegarde de ce lien familial que le Relais Enfant Parent défend depuis une vingtaine d'année...